

Et il nous sera bientôt possible de jouir des mêmes avantages sous une nouvelle dimension, grâce à une passionnante entreprise commune des nations d'expression française. Notre association à la communauté des peuples francophones offre un moyen d'expression à l'autre grande entité linguistique du Canada et constitue, de ce fait, un autre élément capital de nos relations internationales. À l'instar du Commonwealth, la Francophonie crée des liens dynamiques entre la quarantaine de pays qui la composent et avec lesquels nous avons en commun l'usage de la langue française. Contrairement à ceux du Commonwealth, ces pays ne sont pas liés par l'histoire ou une tradition politique commune, mais par un héritage linguistique et la conviction que c'est par la coopération et la concertation de leurs efforts que les peuples du Nord et du Sud peuvent le mieux s'engager dans la recherche de solutions aux problèmes d'un monde de plus en plus interdépendant.

Ici, au Canada, la diversité culturelle, linguistique et régionale fait partie des réalités quotidiennes. Nous la considérons d'ailleurs comme une des sources de notre richesse et de notre vitalité. J'espère que le mois prochain, à Paris, mes interlocuteurs et moi tirerons inspiration de notre diversité, que nous nous engagerons dans un dialogue constructif et que nous établirons une coopération plus étroite et plus étendue entre nos pays.

Notre vie nationale serait la première à bénéficier d'un sommet fructueux. J'ai engagé l'action de mon gouvernement dans le sens de la réconciliation. Nous poursuivrons cet objectif par l'établissement et la pratique d'un dialogue constant avec les provinces et, notamment, par l'épanouissement du Canada francophone. On ne peut, bien sûr, parler du Canada francophone sans reconnaître au Québec une place et un rôle privilégiés. C'est là qu'avant toutes les autres, en Amérique du Nord, la collectivité francophone a pris racine, a lutté pour sa survie, a progressé, pour réussir, avec l'appui d'un gouvernement provincial doté de compétences propres, à se déployer dans toutes les sphères d'activités intérieures.

Les turbulences qui ont marqué au cours des dernières années les rapports entre Québec et Ottawa devaient introduire un élément de tension, aussi bien dans les relations franco-canadiennes que dans la participation commune des gouvernements d'Ottawa et de Québec aux activités de la Francophonie. Mais tout ne fut pas négatif. Au contraire, avec l'accord du gouvernement fédéral, Québec fut admis, dès 1971, comme gouvernement participant à l'Agence de coopération culturelle et technique. Il accepta également, de siéger à compter de 1978, au sein du même organisme, en com-

pagnie du Nouveau-Brunswick. C'est d'ailleurs dans la même continuité que je perçois la déclaration du nouveau ministre québécois des Affaires fédérales-provinciales, lors de la conférence préparatoire du sommet, tenue à Paris, le 14 décembre dernier, par laquelle il exprimait sa fierté de siéger avec les représentants du Nouveau-Brunswick.

Mais il fallait débrider la crispation des relations Ottawa-Paris-Québec. C'est pourquoi, dès novembre 1984, lors de la visite officielle du Premier ministre Laurent Fabius, j'ai reconnu, au nom du gouvernement fédéral, la légitimité de relations directes entre Québec et Paris, dès lors qu'elles respectent le cadre constitutionnel canadien.

Pour ce qui est de la Francophonie, mon gouvernement a déployé toutes ses ressources pour imaginer un compromis généreux qui puisse permettre au Premier ministre du Québec d'assister à un sommet francophone. Dans le même esprit d'ouverture, et en conformité avec le modèle déjà établi au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique, nous avons conclu une entente de même nature avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Il importait, durant ces négociations, de garantir l'unité canadienne et le respect de la constitution. Car le gouvernement du Canada doit assumer ses responsabilités internationales et jouer son rôle dans la protection des minorités et la promotion de leurs droits linguistiques. Mais nous avons reconnu le point de vue exprimé par le gouvernement Québécois et convenu que le déroulement du Sommet doit rendre compte de la réalité spécifique du Québec, point d'ancrage de la francophonie canadienne. Nous avons ainsi insisté pour que le Premier ministre Bourassa puisse faire une intervention majeure à la séance de clôture publique.

Le gouvernement du Canada a également décidé d'inviter les autres pays francophones à tenir le prochain Sommet francophone dans la ville de Québec. Le Premier ministre Bourassa et moi tenterons de convaincre nos collègues de la Francophonie d'accepter cette invitation. Si nous y parvenons, l'annonce de la tenue du prochain Sommet à Québec sera faite par le Premier ministre Bourassa lors de son discours de clôture.

Je suis fier d'avoir été l'un des artisans de ce déblocage qui donne aux francophones canadiens un accès longtemps inespéré à un Sommet de la francophonie.